



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Finistère

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE de BREST

Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.) Sociétés IMPORGAL et STOCKBREST

Le public est prévenu qu'une enquête publique sera ouverte du mercredi 21 septembre 2016 au samedi 22 octobre 2016 inclusivement à Brest Métropole et à la mairie de quartier de Saint Marc à Brest sur le projet susvisé, en application de l'arrêté préfectoral n° 2016245-0001 du 1^{er} septembre 2016 et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement – Livre 1^{er} – Titre 2 – Chapitre 3.

Les intéressés pourront, pendant ce temps, prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, consigner leurs observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie de Brest - Annexe Saint Marc, 124 rue de Verdun 29200 Brest et à Brest Métropole, 24 rue de Coat ar Gueven 29200 Brest ou les adresser par écrit à monsieur le Président de la commission d'enquête publique du PPRT de Brest, au siège de l'enquête : Brest Métropole, 24 rue de Coat ar Gueven 29200 Brest ou par mail : pprt-port@brest-metropole.fr

Indépendamment de ces dispositions, un ou plusieurs commissaires-enquêteurs recevront les déclarations écrites et verbales des habitants et des intéressés sur le projet susvisé aux dates et heures suivantes :

le mercredi	21 septembre	2016	de	9 h à 12 h	à Brest Métropole
le jeudi	29 septembre	2016	de	14 h à 17 h	à la mairie de St Marc
le samedi	8 octobre	2016	de	9 h à 12 h	à la mairie de St Marc
le mercredi	12 octobre	2016	de	14 h à 17 h	à Brest Métropole
le lundi	17 octobre	2016	de	14 h à 17 h	à la mairie de St Marc
le samedi	22 octobre	2016	de	9 h à 12 h	à Brest Métropole

Une commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif de Rennes :

Président : Mr MORIN Jean-Yves, inspecteur de la DGCCRF en retraite

Membres titulaires : Mr QUINTRIC André, inspecteur d'académie en retraite

Mme PETIT-PIERRE Claudine, ingénieur fonction publique territoriale en retraite

Suppléante : Mme BLAISE Aurélie, enseignante en sciences de la vie et de la terre

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel les commissaires-enquêteurs énoncent leurs conclusions sera déposée en mairie de Brest ainsi qu'à la préfecture du Finistère (Direction de l'animation des politiques publiques - 29320 QUIMPER CEDEX).

Les personnes concernées désirant prendre connaissance de ce rapport devront en exprimer la demande auprès de M. le Préfet du Département du Finistère.

A l'issue de la mise à disposition du public, le plan de prévention des risques technologiques sera modifié le cas échéant puis approuvé par le Préfet.

L'arrêté préfectoral d'approbation sera publié sur le site internet de l'Etat dans le département à l'adresse suivante www.finistere.gouv.fr